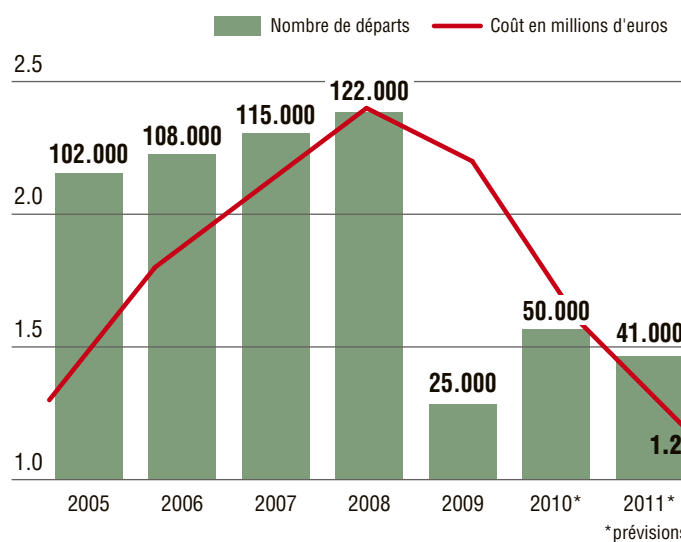


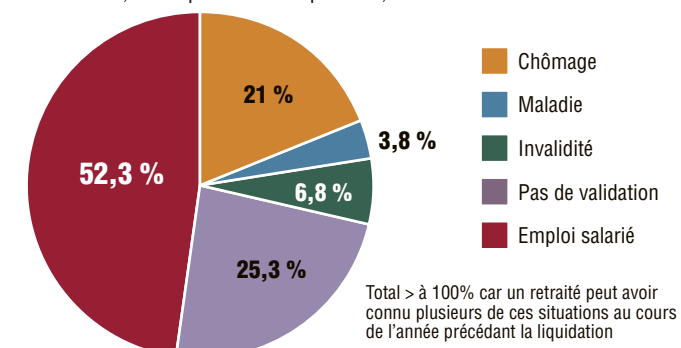
Les départs avant 60 ans pour carrière longue

Régime général uniquement



La situation des assurés avant la retraite

En % du total, année précédant la liquidation, en 2007



Les retraites anticipées pour les mères de 3 enfants dans la fonction publique en 2008

	Fonction publique d'Etat	Fonction publique hospitalière	Fonction publique territoriale
Nombre	6.446	5.902	3.633
% des départs à la retraite	7,9	19,8	11,1
Age moyen de départ	53,1	50,8	54,1
Pension mensuelle moyenne	1.646	1.215	1.070

Idé / sources : CNAV, direction de la Sécurité sociale, ministère du Budget

Le gouvernement promet de prolonger la possibilité de départ avant l'âge légal pour « carrière longue » et d'instaurer un « dispositif spécifique » pour les chômeurs âgés. En revanche, dans la fonction publique, les mères de trois enfants devraient perdre l'avantage dont elles bénéficient actuellement.

Des compensations au report de l'âge légal de la retraite

Le gouvernement promet des contreparties au relèvement attendu de l'âge légal. Les départs anticipés seront maintenus et un dispositif spécifique pour les chômeurs âgés sera mis en place.

Officiellement, le gouvernement n'a pas encore tranché entre la hausse de la durée de cotisation et celle de l'âge du départ. Mais le document d'orientation transmis aux partenaires sociaux dimanche soir laisse clairement entendre qu'il privilégie le report de l'âge légal (la durée de cotisation s'ajouterait éventuellement). L'exécutif insiste sur les avantages de cette option qui « ne pénalise pas ceux qui entrent plus tard sur le marché du travail », c'est-à-dire « ceux qui font des études mais aussi les jeunes qui sont confrontés à des difficultés plus importantes pour s'insérer sur le marché du travail et obtenir un emploi ». Et les inconvénients de l'autre option : en augmentant la durée de cotisation seule, on « concentre sur cette partie des actifs le choix entre une retraite moindre (application de la décote) ou un départ après 60 ans ».

« Le report de l'âge légal pénalisera ceux qui ont commencé à tra-

vailer tôt, avant tout les ouvriers, et ceux qui sont en dehors de l'emploi quand ils prennent leur retraite », critique Jean-Louis Malys (CFDT). Conscient de cet écueil, le gouvernement a donc pris soin d'afficher des compensations afin d'accompagner la mesure de relèvement.

A commencer par le dispositif « carrières longues », qui sera prolongé. Mis en place en 2003, il permet aux salariés qui ont démarré leur carrière très jeunes de partir avant l'âge légal s'ils ont assez cotisé. Prolongé mais ajusté « compte tenu de l'allongement de la durée d'activité ». Une formulation encore floue qui inquiète la CFDT. « L'accès au dispositif a déjà été durci en 2008, rappelle Jean-Louis Malys. Si on le durcit encore, on risque de le faire disparaître ».

Prudence sur la pénibilité

Deuxième contrepartie promise, un « dispositif spécifique » pour éviter que des chômeurs âgés soient « pénalisés » par le report de l'âge légal parce qu'il les conduirait à rester « plus longtemps au chômage (...) avec un niveau de ressources moindre que leur pension de retraite ».

La concertation reprend

Le gouvernement reprend ses entretiens avec les partenaires sociaux sur la base du document d'orientation. Le ministre du Travail, Eric Woerth, et le secrétaire d'Etat à la Fonction publique, Georges Tron, rencontrent aujourd'hui Jean-Claude Mailly (FO). Suivront Laurence Parisot (Medef) et Bernard Thibaud (CGT) demain, Jean-François Roubaud (CGPME) jeudi et François Chérèque (CFDT) vendredi. Les dates des rendez-vous avec les autres syndicats et organisations patronales n'étaient pas encore calées hier.

L'exécutif est plus prudent sur la question clef de la pénibilité, qui sera abordée dans le projet de loi. « L'effort demandé aux actifs en matière de prolongation de leur vie active ne peut méconnaître l'usure professionnelle à laquelle certains d'entre eux sont confrontés », indique le document. Sans avancer de mesures précises, le gouvernement annonce des « règles spécifiques » pour prendre en compte les conséquences « de

l'exercice durable d'une activité exposant à une pénibilité physique reconnue ». Mais il veut limiter au maximum les possibilités de départ anticipé à ce titre.

« Couvrir les aléas »

Le gouvernement évoque par ailleurs une « adaptation » des mécanismes de solidarité, avec pour objectif de « s'assurer que les règles actuelles permettent de couvrir de manière satisfaisante la réalité des aléas de la vie professionnelle ». Est en particulier pointée la prise en compte des périodes de chômage non indemnisé, « aujourd'hui couvertes mais de manière encore imparfaite ». De fait, si un chômeur est indemnisé par Pôle emploi ou par l'Etat via l'ASS, tous ses trimestres sont validés. S'il n'est indemnisé ni par l'un ni par l'autre, seul un an peut être validé sur toute une carrière. Cette règle est valable qu'il touche le RSA ou qu'il ne touche aucune allocation. Cette durée passe à 5 ans au-delà de 55 ans, sous réserve que la personne ait cotisé au moins vingt ans.

VINCENT COLLEN ET LEILA DECOMARMOND

Fonctionnaires : les départs anticipés des mères de trois enfants dans le viseur

Le gouvernement veut revenir sur certains avantages du régime des fonctionnaires « hérités de l'histoire » et désormais jugés injustifiés.

Le document d'orientation du gouvernement reste flou sur la réforme du régime des fonctionnaires, mais de premières pistes n'en ont pas moins commencé à se préciser ces dernières semaines. Longtemps au cœur des débats, une profonde refonte du mode de calcul des pensions (basé sur les 6 derniers mois de salaire) semble désormais écartée, même si des aménagements ne sont pas à exclure. Comme il l'a

indiqué à maintes reprises, Eric Woerth veut surtout, au nom de « l'équité », s'interroger sur le bien-fondé de certains avantages spécifiques « hérités de l'histoire » et n'apparaissant plus forcément justifiés.

A commencer par la possibilité de départ anticipé après 15 ans de service pour les mères de trois enfants, instaurée en 1929 pour soutenir la natalité. Ce dispositif est très prisé des infirmières et des enseignantes. En 2008, 16.000 fonctionnaires en ont bénéficié, pour un départ à l'âge moyen de 52 ans et demi. Lors de ses rencontres avec les syndicats, le ministre du Travail a souligné que cet âge moyen

de départ témoignait que le dispositif ne remplait plus son objectif initial qui était l'éducation des enfants. Son coût est de 1,2 milliard d'euros par an, estime l'OFCE.

Monnaie d'échange

Autre avantage très probablement appelé à être supprimé ou atténué : les majorations de durée d'assurance des fonctionnaires basés hors de l'Europe ou outre-mer (« bonifications de dépaysement »), qui remontent au temps de l'empire colonial. En revanche, l'extinction progressive des majorations de pension pour les anciens fonctionnaires qui résident outre-mer (sur-

nommées « retraites cocotiers », elles bénéficient à 33.000 personnes pour un coût de 315 millions d'euros en 2008), actée l'an dernier, ne devrait pas être accélérée.

Les syndicats sont plus ou moins attachés à ces différents avantages, mais ont conscience qu'ils sont difficiles à justifier. Dans ce contexte, plutôt que les défendre mordicus, ils devraient s'en servir de monnaie d'échange pour tenter de limiter l'impact d'autres mesures à l'étude, dont l'éventuel relèvement des cotisations retraite des agents, moins élevées de 3 points que dans le privé.

DEREK PERROTTE

Les élus de la majorité se félicitent d'avoir été enfin entendus

Les députés UMP qui réclamaient un symbole d'équité saluent la contribution annoncée sur les hauts revenus et les revenus du capital.

C'est une « entaille » dans le bouclier fiscal – selon la formule de Jean-François Copé – et elle réjouit une large part de la majorité. La taxation annoncée sur les hauts revenus et les revenus du capital pour financer une partie du déficit des régimes de retraite est un symbole que réclamaient depuis des mois de très nombreux élus de droite, soucieux d'envoyer un signal d'équité aux classes moyennes et populaires. « C'est incontestablement une bonne décision. On ne peut pas demander des efforts aux uns et en exempter les autres », insiste le député UMP du Maine-et-Loire Michel Piron, coauteur d'une proposition de loi qui réclamait, justement, la « suspension » du dispositif. « Aller vers plus d'équité est une bonne voie », renchérit Laure de La Raudière, élue d'Eure-et-Loir. « A situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle », dit encore Jean-Paul Anciaux, son homologue de Saône-et-Loire.



« A situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle », souligne Jean-Paul Anciaux, député de Saône-et-Loire.



« On va tuer le bouclier sans le dire », ironise François Goulard, député villepiniste du Morbihan.

« Un jour, on y reviendra » S'ils saluent ce nouveau prélèvement en espérant qu'il coupe l'herbe sous le pied du PS, les élus de la majorité prennent soin de ne pas enterrer le bouclier fiscal. Pour ne pas froisser Nicolas Sarkozy, qui s'y dit toujours attaché et les a, en joints, début avril, à « ne pas y toucher ». Et pour ne pas avoir à avaler leur chapeau sur ce qui fut une promesse de campagne électorale. « Est-ce que, quand on a une petite entaille, on est mort, je ne le crois pas », a affirmé Jean-François Copé

sur France Info. « Il est important que l'on sache qu'un jour on y reviendra », avoue Pierre Cardo, le député UMP des Yvelines, qui souhaite que les parlementaires et les ministres fassent aussi « un geste, même symbolique » en matière de rémunération. Le « principe » du bouclier est qualifié d'« indispensable » par Xavier Bertrand, le secrétaire général de l'UMP, comme par Gilles Carrez, le rapporteur général du budget. « Ce n'est pas parce qu'on le neutralise pour une hausse modérée d'impôt sur les hauts reve-

Le bouclier « solidifié »

« Quand il y a des principes, il y a toujours des exceptions. Est-ce que pour autant le bouclier fiscal est remis en cause ? Bien sûr que non, surtout pas ! », a affirmé hier Frédéric Lefebvre, le porte-parole de l'UMP. Jouant les équilibristes, il a assuré que la création d'un nouveau prélèvement « solidifiait » le bouclier fiscal : « A partir du moment où un dispositif que vous évoquez comme exceptionnel, vous expliquez bien qu'il ne donne pas droit à restitution dans le cadre du bouclier fiscal, c'est le meilleur moyen de bien expliquer que le bouclier fiscal, il existe. »

« On va tuer le bouclier sans le dire », ironise l'élu du Val-de-Marne, qui rêve d'une suppression de l'ISF comme du bouclier, d'une tranche nouvelle d'impôt sur le revenu et d'une « remise à plat » de la fiscalité sur le patrimoine. « Oui à un symbole d'équité et oui au principe du bouclier. Il y a un vrai équilibre à tenir », veut croire Bernard Deflesselles (Bouches-du-Rhône). François Goulard y voit, lui, « un bricolage politique » : « On va tricher avec le bouclier. On va le tuer sans le dire », ironise le député villepiniste du Morbihan.

La création d'un prélèvement nouveau fait ainsi quelque peu grincer des dents chez les libéraux. « On crée un impôt pour faire plaisir, pas parce que cela rapporte. C'était sans doute nécessaire, mais c'est quand même un peu triste », lâche Hervé Mariton (Drôme). Elu des Yvelines, Jean-Michel Fourgous « regrette » ouvertement, lui, ce « coup de canif » au bouclier fiscal, en espérant qu'il sera « momentané ». Et d'insister : « En pleine guerre économique, ce n'est pas le moment d'inciter les capitaux à partir. »

PIERRE-ALAIN FURBURY

Qualifiant de « vagues » et « de portée limitée » les propositions de l'exécutif, les dirigeants du PS campent sur leurs positions, qu'ils devraient expliciter aujourd'hui ou la semaine prochaine.

« Leur », « simulacre de concertation », « nouveau tour de passe-passe » « cadeau surprise » : les dirigeants socialistes n'avaient pas de mots assez durs hier pour qualifier les premières orientations du gouvernement sur la réforme des retraites. L'annonce dimanche soir d'une « entaille » dans le bouclier fiscal et d'une « contribution supplémentaire sur les hauts revenus et les revenus du capital », comme le réclament pourtant la gauche et les syndicats depuis des semaines, aurait pu être de nature à les satisfaire. Mais ils se sont surtout évertués hier à minimiser ces ouvertures de l'exécutif, présentées comme une opération de communication, voire un piège.

Une mesure « homéopathique »

« On attendait un projet, on a des orientations » du gouvernement dont « la piste principale est le recul de l'âge légal ou l'allongement de la durée de cotisation », a insisté Benoît Hamon, le porte-parole du PS. Le gouvernement croit que la pilule passera si l'on utilise le leurre de la mise à contribution des revenus financiers. Mais cette mesure « n'est pas chiffrée », « ne remet pas en cause le bouclier fiscal » et annonce « homéopathique », a déploré le leader de l'aile gauche du parti. Même son de cloche du côté de la première secrétaire. « Le gouvernement n'avance pas dans ses propositions », a estimé Martine Aubry. Nous comprenons entre les lignes qu'il souhaite comme d'habitude faire payer les salariés et les retraités. On assiste à un simulacre de concertation. [...] On a l'impression que le gouvernement veut attendre l'été,



Pour Martine Aubry, la première secrétaire du PS, « on assiste à un simulacre de concertation »



Benoît Hamon voit dans l'entaille faite au bouclier fiscal un « leurre » pour « faire passer la pilule ».

peut-être la Coupe du monde de foot, pour que les gens n'aient pas le temps de réagir », a accusé le maire de Lille.

Plus mesurée, Marisol Touraine, la secrétaire nationale du PS chargée des retraites, reconnaît que la taxation des hauts revenus et des revenus du capital évoquée par le gouvernement dimanche soir « correspond à une demande de la gauche et doit constituer un des piliers de la réforme ». Mais ce « cadeau surprise » se révèle pour le moment « extrêmement vague » et « s'an-

nonce d'une portée limitée », prévient-elle.

Il met cependant le Parti socialiste, qui n'a toujours pas dévoilé ses propositions, au pied du mur, voire sur la défensive. C'était d'ailleurs peut-être l'un des buts recherchés par l'exécutif.

Royal sort du bois

La direction du PS n'avait, en effet, toujours pas décidé hier en fin de journée si elle présenterait aujourd'hui lors de son bureau national sa propre réforme des retraites, comme cela avait été évoqué. Ou si elle attendrait la semaine prochaine. « Il s'agit d'une question de timing et non de fond, assure-t-on rue de Solferino. Le document d'orientation du gouvernement n'aura aucune influence sur ce que nous allons mettre sur la table. » La question était plutôt de savoir s'il fallait répliquer immédiatement à l'exécutif ou coller à la journée d'action du 27 mai organisée par les syndicats.

La situation était d'autant plus confuse au PS que Ségolène Royal est sortie du bois hier, prenant de court Martine Aubry et se démarquant de la position de la direction. Dans une interview au « Monde », la présidente de Poitou-Charentes a salué le « recul inattendu du gouvernement » dans l'annonce d'une hausse des prélèvements, tout en reconnaissant que, s'ils « sont faibles, cela sera seulement un nouveau tour de passe-passe pour endormir les forces sociales ». Et l'ex-candidate à la présidentielle a surtout rallié dans cet entretien ceux qui au PS, comme Manuel Valls ou François Hollande, n'excluent pas une hausse de la durée de cotisation. « Si nécessaire, à la fin, et seulement à la fin, la question de la durée de cotisation pourra être posée », estime Ségolène Royal. Une « entaille » dans le front du refus socialiste.

STÉPHANE DUPONT